



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 février 2014**

L'an deux mille quatorze, le 13 février à 17 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE, Mrs GRENON DOUBLET, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,
Mmes, BOURSIQUOT, SIGNAT, TURGNE, Ms BUREAU, MOREAU, GANDAUBER, MACAUD, POCH, GRELAUD, MICHAUD J., BACHEREAU, LUTARD, DRUGEON, ROULIN, MAJEAU, FRANÇOIS, LOUVET, AUBERT, GRADAIVE, BERNARD, CHOTARD, MICHAUD R., LE POULIQUEN, RAFFE.
Absents : Mmes MILLERAND, BETIZEAU, M. RAGEAU (remplacé par Mme BORDAS), LOURDE, GAILLOT (représenté par M. OCTEAU)
Date de la convocation : 5 février 2014
Présents : 33
Secrétaire de séance : Olivier MACAUD.

Présentation de Sylvie PAPILLON
Animatrice du Relais Assistants Maternels

Présentation par le Syndicat de Voirie du projet d'aménagement de la zone d'activité
« Le champ Bouchet » à BEURLAY

1. APPROBATION PV du 28 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité

2. RYTHMES SCOLAIRES.

Bilan du Comité de Pilotage du mardi 11 février.

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Dans le cadre de notre compétence Enfance – Petite enfance – Jeunesse, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Les P'tits Cœurs de Saintonge : 25 000 €
Familles rurales LA VALLEE Les P'tites Canailles : 2 000 €

Adopté à l'unanimité
BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION S.P.A.

Il vous est proposé de renouveler la convention qui nous lie avec la SPA de Saintes. A ce titre, la SPA rappelle qu'elle est à la disposition des communes pour toutes questions et renseignements sur la règlementation des animaux errants.

Pour 2014, notre cotisation s'établit ainsi : 14 194 habitants X 0,17 = 2 753 €uros.

Adopté à l'unanimité

5. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION INITIATIVE CHARENTE MARITIME.

Il vous est proposé de renouveler la convention qui nous lie avec INITIATIVE CHARENTE MARITIME

Depuis sa création en 1997, cette association a aidé 160 entreprises et prêté près de 5,5 millions d'euros. Le taux de pérennité des entreprises à 5 ans s'élève à 90%.

En 2013, 17 entreprises ont été financées à hauteur de 4 119 250 € pour 26 prêts d'honneur créant ou maintenant 76 emplois. Parmi ces 26 entrepreneurs soutenus, 73% étaient demandeurs d'emplois ou sans activités.

Sur le territoire de notre Communauté de Communes, la dernière entreprise soutenue est « les Ets PERRIER » à Beurlay pour un prêt de 30 000 € en 2012.

La réalisation de la zone d'activité à Beurlay devrait être l'occasion de les faire intervenir sur notre territoire.

Pour 2014, notre cotisation s'élève à 1 500 €uros.

Adopté à l'unanimité

6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MISSION LOCALE.

En 2013, 215 jeunes de notre territoire ont été accompagnés contre 170 en 2012 ce qui représente une augmentation de 26%. La Mission Locale attire notre attention sur l'augmentation du nombre de jeunes de niveau IV et plus préoccupant de niveau V bis (non diplômés). Cet accroissement est plus important chez les hommes, ce qui est une spécificité de notre territoire.

1 934 propositions ont été faites avec en tête de liste l'accès à l'emploi (1 232), la formation (187) et 351 pour des projets professionnels.

Il vous est proposé de reconduire cette convention Pour l'année 2014, notre cotisation s'élève à 8 996 €uros.

Adopté à l'unanimité

7. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE – SIGNALÉTIQUE FERMIERE.

Ce projet de signalétique fermière est porté par le Pays de Saintonge Romane, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général, pour le compte de notre

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

CDC (convention en date du 26/06/2013), de celle de Gémozac et de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Son objectif est l'achat et la pose d'une signalisation d'information locale pour localiser les entreprises agricoles du guide des produits et producteurs fermiers de Saintonge Romane pratiquant la vente directe à la ferme.

La coordination est fixée au Pays de Saintonge Romane car il bénéficie de fonds Leader.

Structures	COLLECTIVITE	AGRICULTEURS	LEADER	Total H.T.
CŒUR DE STGE	3 600	3 600	8 800	16 000
GEMOZAC	8 550	8 550	20 900	38 000
C.D.A.	14 175	14 175	34 650	63 000
	26 325	26 325	64 350	117 000 €

Il convient d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à sa création et à son fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

8. MANDATEMENTS AVANT BUDGET.

Il convient d'autoriser les mandatemets suivants avant vote du budget Principal

Entreprise GAUDY BONNEAU – Travaux Geay : Article 2317-51 : 19 404,86 €

Entreprise PAPIN – Travaux parking dépôt voirie CDC – Article 2312-22 : 14 761 €

Caisse Allocations Familiales– Remboursement Prêt (création RAM) –Article 1328 : 6 240 €

Caisse Allocations Familiales– Remboursement Prêt (création ALSH) –Article 1328 : 10 000 €

Adopté à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES.

- Afin d'établir le budget 2014, nous vous remercions d'indiquer au service concerné pour votre commune, le montant prévisionnel des travaux neufs sur la voirie communautaire en investissement, (prendre contact avec le syndicat de voirie pour les devis si besoin) et de préciser le montant de l'emprunt si nécessité.

-

- A Saint Porchaire, le 18 février 2014.

-

-

-

-

-

-

-

-

-

Le Président,

Sylvain BARREAUD.